

De : [Rémi G](#)
À : [Greffé](#)
Objet : Dossier R-4343-2026 - Commentaire citoyen
Date : 5 octobre 2026 14:03:17

Avertissement: Ce message provient de l'extérieur de la Régie et pourrait être malicieux. Attention aux hyperliens et aux pièces jointes. En cas de doute communiquez avec les Services informatiques.

Bonjour,

J'ai pris connaissance il y a quelques temps du projet de modification des tarifs Hydro-Québec pour les consommateurs résidentiels de plus de 35000 kWh/an.

Nous sommes propriétaires d'une grande maison avec un grand volume habitable, bien isolée et optimisée au niveau de la consommation énergétique, mais entièrement chauffée à l'électricité (thermopompe et plinthes électriques + fournaise en solution de secours lorsque la thermopompe n'est plus capable de maintenir la température. Nous participons très activement à l'option de crédit hivernal à chaque événement de pointe en baissant très fortement les thermostats, en fermant le chauffe eau et en déplaçant les consommations des gros équipements et la recharge de notre auto électrique. Nous avons une piscine qui n'est pas chauffée, et dont la pompe est à vitesse variable, là aussi tellement optimisée que la consommation totale de la pompe n'est que de 100 kWh. Cette optimisation de la consommation totale est le fruit de plusieurs années d'analyse des données de consommation de chaque circuit électrique de la maison, d'optimisation très poussée des températures cibles de thermostat etc. Nous sommes donc rendus au point où chaque kWh utilisé l'est par nécessité et non par confort.

La modification de tarif proposée par Hydro-Québec ne tiens aucunement compte de tous ces efforts d'optimisation, puisqu'elle ne tient aucunement compte du volume total habitable de la maison, ni de la présence de véhicule électrique pour établir le seuil de "surconsommation". C'est une manière de procéder non équitable qui mets au même niveau un ménage qui ne ferait aucun effort avec une habitation de taille modeste, et un autre qui ferait tous les efforts possibles avec une habitation plus grande. Cela va à l'encontre de l'idée générale du règlement qui est d'améliorer l'efficacité énergétique, et peut simplement être vu comme une surtaxe sur les 5% qui consomment le plus, peu importe la raison.

À titre d'exemple, sans recharge de notre auto électrique, nous passerions SOUS le seuil de 35000 kWh, mais devrions repasser à une auto thermique, ce qui là aussi va à l'encontre de la démarche de développement durable. Nous pourrions aussi remplacer notre pompe à chaleur par une fournaise au gaz naturel, et sauver 20000 kWh de consommation. Est-ce là le but réel de ce règlement? Pour donner un autre ordre d'idée, uniquement par l'optimisation de la logique de thermostats, nous avons divisé par DEUX la consommation d'électricité des précédents propriétaires de notre maison qui dépassait 60000 kWh/an. Par votre règlement, vous menacez des années de démarches dans le bon sens, en poussant des propriétaires de grandes maisons vers des moyens de chauffage alternatifs non renouvelables tels que le gaz naturel ou des moyens de transport à énergie fossile. C'est à mon sens une ineptie pour une société comme le Québec et les orientations en terme de changement climatique voulues. Ironiquement, de tels changements amplifieraient ces changements climatiques en augmentant les émissions de gaz à effet de serre, ce qui augmenterait la température moyenne en hiver, diminuerait la consommation en chauffage associé... et ferait perdre tout intérêt à une tel tarif.

Est-ce là le but ultime d'Hydro-Québec?

Mon dernier point concerne le principe de tranche proposé. Le seuil annuel est simplement divisé par 365 pour obtenir le seuil journalier au delà duquel la dernière tranche s'applique. Cela implique que ce ne sont pas uniquement les kWh au delà de 35000 kWh annuels qui sont concernés, mais tous ceux au delà de 95 kWh journalier, qui sont très facilement dépassables lors des mois d'hiver, et pas uniquement par les grands consommateurs. Simplement recharger une voiture électrique de taille moyenne utilise déjà 50 kWh. Est-ce que ça veut dire que nous devons attendre qu'il fasse 0 degrés dehors entre décembre et mars pour recharger notre auto électrique et éviter de dépasser le 95 kWh/jour? Là encore, cette proposition ne fait pas de sens et vient pénaliser énormément une clientèle qui fait déjà de gros efforts pour réduire sa consommation et faire la transition vers une société 100% électrifiée. 95 kWh ne sont pas suffisant pour chauffer une maison lorsqu'il fait -30 dehors, même de taille moyenne. Lorsque le delta de température intérieur/extérieur est de 50 degrés, il faut environ 1 kWh/m³/jour pour maintenir la température dans un environnement bien isolé. Est-ce que 95 m³ est considéré "gros" par Hydro-Québec? Ça correspond pourtant à une surface de 40 m² avec une hauteur de 2.4m.. nous sommes très loin d'une maison luxueuse.

Il y aurait beaucoup de choses à revoir dans ce règlement. Le postulat de base est intéressant en soit, mais son application proposée laisse énormément à désirer dans sa forme actuelle et serait extrêmement non équitable.

Bien à vous

Rémi Gosselin